

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 06/248 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LA SIGNATURE DU MARCHE RELATIF AU RENFORCEMENT DE L'AIRE DE STATIONNEMENT AVIATION COMMERCIALE ET DE LA BRETELLE D'ACCES - AEROPORT DE FIGARI SUD-CORSE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2006

L'An deux mille six, et le quatorze décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI Jean-Louis, ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELI Corinne, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CECCALDI Pierre-Philippe, CHAUBON Pierre, COLONNA-VELLUTINI Dorothée, DELHOM Marielle, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, SISCO Henri, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange, TALAMONI Jean-Guy

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ANGELINI Jean-Christophe à Mme NIVAGGIONI Nadine
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à Mme BIANCARELLI Gaby
M. COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
M. DOMINICI François à Mme CASTELLANI Pascaline
M. MARCHIONI François-Xavier à M. CHAUBON Pierre
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
Mme RICCI-VERSINI Etienne à Mme NATALI Anne-Marie.



L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

- VU** la loi n° 86-16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant Code des Marchés Publics,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer le marché relatif au renforcement de l'aire de stationnement aviation commerciale et de la bretelle d'accès - Aéroport de Figari Sud Corse avec le groupement d'entreprises S.C.T.P (Société Corse de Travaux Publics) et la SARL VALLI, sous-traitant SNC MOCCHI TP pour un montant de 1 682 454,24 € TTC.

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 14 décembre 2006

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée.

Serge TOMI

Le Président de l'Assemblée de Corse

Camille de ROCCA SERRA



ANNEXE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

AEROPORT DE FIGARI SUD - CORSE
Renforcement de l'aire de stationnement aviation commerciale et de
la bretelle d'accès
Demande d'autorisation de signer le marché travaux

J'ai l'honneur de demander à l'Assemblée de Corse de m'autoriser à signer le marché relatif aux travaux de renforcement de l'aire de stationnement aviation commerciale et de la bretelle de l'aéroport de Figari Sud-Corse.

1 - PRESENTATION

1.1. OBJET DE L'OPERATION

Par délibération n° 06/205 AC du 23 octobre 2006, l'Assemblée de Corse a décidé que la maîtrise d'ouvrage de l'opération de renforcement de l'aire de stationnement aviation commerciale et de la bretelle de l'aéroport de Figari Sud-Corse sera assurée par la Collectivité Territoriale de Corse, en a approuvé le principe et les principales caractéristiques pour un montant de 1 890 000 € HT soit 2 040 000 € TTC, et le plan de financement.

Les travaux consistent :

- à nettoyer et ponter les fissures sur enrobé ;
- à créer un réseau de drainage associé à la bretelle, un réseau de recollement et d'acheminement des eaux superficielles de l'aire de stationnement, et mettre en place un ouvrage de traitement des eaux ;
- à élargir la plate forme de la bretelle de 25 m à 33 m (18 + 2 x 7,5 m) en réalisant une structure d'accotement sur 4,5 m de part et d'autre ;
- à mettre en œuvre les couches de GB, BBSG et BB indiquées ci-avant ;
- à revêtir les postes de stationnement avec un produit anti-kérosène ;
- à réaliser le marquage au sol (balisage diurne).

1.2. DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

L'avis d'appel d'offres envoyé pour publication dans la presse locale (Corse Matin), au B.O.A.M.P. et au J.O.U.E. **le 25 juillet 2006** fixait la date limite de remise des offres au **lundi 18 septembre 2006**.

Deux dossiers sont parvenus dans le délai et ont été enregistrés. Il n'a pas été déposé d'offre dématérialisée.

L'ouverture des premières enveloppes a été effectuée le **vendredi 22 septembre 2006**.

Après analyse des candidatures, la commission d'appel d'offres du **11 octobre 2006** a ouvert les plis contenant les offres et les a enregistrées comme suit :

1. Groupement CIABRINI / AGOSTINI / MOCCHI TP : 1 665 393,00 € H.T.
2. Groupement S.C.T.P. / SARL VALLI : 1 557 828,00 € H.T.

1.3. JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES

Sur la base du rapport d'analyse des offres, et en fonction des critères pondérés définis dans le règlement de consultation, la commission d'appel d'offres, **réunie le 7 novembre 2006** a classé les offres comme suit :

1 - groupement S.C.T.P. (Société Corse de Travaux Publics) / SARL VALLI, sous-traitant SNC MOCCHI TP pour un montant de 1 557 828 € HT soit 1 682 454,24 € TTC.

2 - groupement SARL CIABRINI / SA AGOSTINI & Cie /SNC MOCCHI TP pour un montant de 1 665 393 € HT soit 1 798 624,44 € TTC.

1.4 FINANCEMENT

Le montant de l'opération sera imputé sur les crédits d'investissement de la Collectivité Territoriale de Corse, chapitre 908, article 2315, autorisation de programme initiale n° 131350006.

2 - CONCLUSION

Il est proposé à l'Assemblée de Corse :

DE M'AUTORISER à signer le marché de travaux de renforcement de l'aire de stationnement aviation commerciale et de la bretelle, avec le groupement formé par les entreprises solidaires S.C.T.P. (Société Corse de Travaux Publics) et la SARL VALLI, sous-traitant SNC MOCCHI TP pour un montant de 1 557 828 € HT soit 1 682 454,24 € TTC.

